

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-811

présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE 13**

À l'alinéa 76, après le mot :

« organismes »,

insérer les mots :

« ou sociétés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.